

Bulletin Municipal n°19 / Janvier 2000

1	Editorial du Maire	1
2	Réunions du Conseil Municipal De juin 99 à novembre 99	2-4
5	Le Tri Sélectif Continuons	5
6	Concours Maisons Fleuries Classement des différentes catégories	6
	Gendarmerie Nationale Gendarme adjoint, un tremplin pour l'emploi	6
7	Ecole Élémentaire Publique J.-Y. Cousteau Internet à l'école	7
8	Ecole Maternelle «Les Dauphins» Activités menées au cours de l'année scolaire 1999	8
9	Ecole Catholique Mixte St-Cyr / Ste Julitte Derniers regards sur 1999 / A.P.E.L : le mot des parents	9
10	Comité de Jumelage Dix ans déjà / Vacances de La Toussaint - Echange à Babenhausen	10
11	La vie des Associations	
	Conseil Municipal d'Enfants	11
	Club du 3ème Age	11
	Atelier Théâtre	11
	A.G.O.R.A.	12
	Familles Rurales	13
	US Argentré :	
	- Edito du Président & Organigramme	14
	- Section PETANQUE	15
	- Section CYCLO-SPORT	15
	- Section TENNIS	15
	- Section VOLLEY-BALL	16
	- Section TENNIS DE TABLE	16
	- Section BI-CROSS	16
	- Section BASKET-BALL	17
17	Informations Diverses	
	Communiqué de France Télécom	17
	Horaires des Cars	17
	La Poste - Mairie - La Déchetterie - Pensons au Voisinage	18
	Collecte des Ordures Ménagères - Service-Social	19
	Bibliothèque - Nouveaux Habitants - Recensement - Arrêté Municipal	19
	Calendrier des fêtes	20

Editorial

Michel DESCOTTES

L année 1999 s'achève et l'on se prépare à fêter en grandes pompes l'AN 2000 et le XXI^{ème} siècle... bien que celui-ci ne commencera réellement que le 1er janvier 2001.

Il est de tradition, dans le bulletin de décembre, de faire le bilan des travaux et réalisations de l'année écoulée.

Sur le plan municipal, cette année aura été une année transitoire avec achèvement des travaux entrepris en 1998 (lotissement des Grandes Marzelles, centre bourg, vestiaires du terrain des sports, etc...) et préparation ou début de ceux qui se développeront en l'an 2000 (lotissement du Haut des Faluères, construction HLM aux Terrasses, construction de l'école maternelle, etc...).

Le véritable bilan, la Municipalité le fera l'an prochain, à la fin du mandat, qui coïncidera avec la fin du siècle.

Sur le plan national, l'année 1999 aura été riche en décisions importantes, dont les conséquences heureuses... ou malheureuses n'apparaîtront que dans quelques années.

Sur le plan international, le XX^{ème} siècle aura été celui d'un formidable progrès technologique, mais il aura aussi été celui du nazisme et du communisme, et des plus grands massacres de l'Histoire.

Alors que le plus grand nombre pense aux festivités de Noël et du Jour de l'An, l'heure ne semble pas propice aux considérations politiques ou philosophiques.

Chacun aspire au bonheur et à la paix. C'est bien naturel, mais chacun compte un peu trop sur les autres : gouvernants, patronat, syndicats, associations, etc... pour y parvenir.

La lutte contre la misère, le racisme, pour la paix et une véritable solidarité : c'est l'affaire de chaque individu.

Ce message n'est pas nouveau... Déjà, il y a 2000 ans...
Il est toujours d'une brûlante actualité.

Bien sûr, nous allons sur la Lune et nous vogueons sur Internet, mais avons-nous autant progressé que nous le prétendons ?

Meilleurs Vœux à Tous !

DEPARTEMENT
de la MAYENNE



Mairie d'Argentré
☎ 02 43 37 30 21



séance du 23 juin

❖ Surveillant de Baignade Demande de subvention

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer une demande de subvention à la D.D.J.S. concernant les surveillants de baignade qui seront recrutés pour les mois de Juillet et Août 1999, pour la surveillance du plan d'eau d'Argentré, et de signer tous documents s'y rapportant.



❖ 4ème Classe à l'École Maternelle Publique «Les Dauphins»



Suite au courrier de l'Inspection Académique de la Mayenne nous informant de leur décision d'implanter un emploi d'instituteur à l'école maternelle publique d'Argentré, à compter de la prochaine rentrée scolaire, n'ayant pas de local actuellement pour cette quatrième classe, il est nécessaire de décider comment le créer.

Monsieur Descottes rappelle que 3 solutions se présentent à nous concernant la quatrième classe à l'école maternelle «Les Dauphins» :

- N°1 - l'aménagement des locaux actuels,
- N°2 - la construction d'une nouvelle école maternelle publique,
- N°3 - l'utilisation d'une classe disponible à l'école J.Y. Cousteau pour la grande section de la maternelle.

Après avoir détaillé les trois propositions, il est demandé au conseil municipal de procéder au vote, à bulletin secret, pour déterminer son choix.

Après dépouillement des bulletins de vote, le résultat est le suivant :

- Projet N°2 : 8 voix
- Projet N°3 : 7 voix
- Projet N°1 : 1 voix
- 1 Bulletin blanc

La majorité n'étant pas atteinte, il est demandé au conseil municipal de procéder à un nouveau vote, en ne retenant que les projets n°2 et 3.

Après dépouillement des bulletins du second vote, le résultat est le suivant :

- Projet N°2 : 8 voix
- Projet N°3 : 9 voix

Le projet n° 3, relatif à l'utilisation d'une classe disponible à l'école J.Y. Cousteau pour y installer la grande section de la maternelle, est donc retenu, à la majorité des membres du conseil municipal.

❖ Plan Départemental de desserte en gaz naturel, demande d'inscription

Conformément à l'article 50 de la loi n° 98-546 du 2 Juillet 1998, un plan de desserte en gaz naturel du département de la Mayenne, révisable tous les trois ans, doit être établi avant le 14 Avril 2000.

Pour figurer sur ce plan de desserte et, selon le décret n°99 278 du 12 avril 1999, la commune doit en exprimer le souhait.

Il est proposé au conseil municipal de demander l'inscription de la commune d'Argentré au plan de desserte en gaz naturel de la Mayenne.

séance du 29 juin

❖ 4ème Classe à l'École Maternelle Publique «Les Dauphins»

Lors de la dernière séance du conseil municipal, le 23 juin 1999, après vote, ce dernier avait pris la décision d'utiliser une classe disponible à l'école J.Y. Cousteau pour y installer la grande section de la maternelle, à la majorité des membres.

L'inspecteur d'académie, suite à cette décision, vient de nous faire connaître qu'il ne peut accepter que la classe de la directrice soit séparée du reste de l'école, interdisant de fait sa titulaire d'exercer les responsabilités qui sont les siennes tant en matière de pédagogie qu'en matière de sécurité vis à vis des enseignants et des élèves. Il a donc décidé de retirer le quatrième emploi qu'il avait accordé à cette école au mois de mars et d'affecter, sur un autre poste, l'institutrice qui y avait été déléguée.

Il précise que seul un engagement écrit du conseil municipal en faveur d'une solution acceptable au regard des deux domaines ci-dessus évoqués sera de nature à le faire revenir sur sa décision.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le maintien d'une quatrième classe à la rentrée prochaine et l'annulation du vote précédent.

Afin qu'une nouvelle décision soit prise, il est demandé au conseil municipal de procéder à un nouveau vote, à bulletin secret.

La question posée est : «*Etes-vous pour la construction d'une nouvelle école maternelle ?*»

Après dépouillement des bulletins de vote, le résultat est le suivant :

- Oui 9 voix
- Non 5 voix
- Bulletin blanc 1 voix

Le projet de construction d'une nouvelle école maternelle à Argentré est donc retenu, à la majorité des membres du Conseil Municipal présents.

séance du 5 juillet

❖ Approbation de la modification du P.O.S.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-4, R.123-10, R. 123-14 et R. 123-34,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er Février 1988 approuvant le P.O.S.,

Vu l'arrêté municipal en date du 7 Avril 1999 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan de l'Occupation des Sols,

Vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur et l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve la modification du P.O.S. telle qu'elle est annexée à la présente.

La délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-10 et R.123-34 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux Ouest France et le Courrier de la Mayenne .

Conformément à l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme, le P.O.S. modifié est tenu à la disposition du public, à la mairie d'Argentré, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de la Mayenne.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet de la Mayenne, si celui-ci n'a notifié aucune rectification à apporter au P.O.S. modifié ou, dans le cas contraire, dès la prise en compte de ces rectifications,
- Après l'accomplissement des mesures de publicité : affichage en mairie durant un mois, avis dans les journaux Ouest France et le Courrier de la Mayenne.

❖ Cantine Scolaire, Garderie Tarifs 1999-2000

Il est demandé au conseil municipal de décider d'appliquer, à compter du 01/09/99, une augmentation sur les tarifs des repas préparés pour les enfants, par le restaurant scolaire et sur les tarifs de la garderie.

L'arrêté ministériel n'étant pas encore paru, il est décidé que cette augmentation sera égale au taux maximum qui sera indiqué lors de sa parution.

❖ Lotissement Le Haut des Faluères Certificat de Viabilité

Dans le cadre de la réalisation du lotissement «Le Haut des Faluères», les travaux de viabilisation sont presque terminés, pour la 1ère tranche de 13 lots numérotés de 1 à 13, et il convient de demander un certificat de viabilité.



Dans cette optique, le conseil municipal demande un certificat de viabilité, pour le lotissement le Haut des Faluères, 1^{ère} tranche, et s'engage à terminer les travaux de 2^{ème} phase dans un délai de deux ans.

❖ Autorisation de renégociation des emprunts

La commune a actuellement plusieurs emprunts en cours. Il arrive, à tout moment, que des opportunités se présentent et permettent de renégocier ces emprunts à des taux et à des durées beaucoup plus intéressantes que ceux pris initialement.

Dans ce cas, les délais sont généralement courts et, une délibération du conseil municipal étant obligatoire, cette renégociation n'est pas possible.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à renégocier les emprunts, en fonction des opportunités.

L'information relative à ces renégociations sera faite lors de la réunion suivante du Conseil Municipal.

❖ Aménagement de l'entrée des Marzelles et Place de la Mairie

L'avant projet présenté à la réunion du 7 Juin avait été adopté dans son principe, mais sans qu'une estimation n'ait été réalisée et il était demandé de poursuivre par l'étude de l'avant projet détaillé. Le coût global de l'opération ainsi présenté s'élèverait à environ 1,4 million de francs T.T.C. il est possible de diviser cette opération en trois parties :

- l'entrée des Marzelles (430 000.00F) dont tout en partie de la somme serait à prendre dans les budgets des deux lotissements, en fonction des disponibilités restantes.
- la place entre la Mairie et la Poste (700 000.00 F).
- la rue du Maine, depuis l'entrée du lotissement du Plessis jusqu'à l'entrée des Marzelles (270 000.00 F).

Les montants étant élevés (environ 600 000 F prévus au budget), la rue du Maine pourrait rester telle quelle, sachant que le département la couvrira d'un enrobé. Entre la Poste et la Mairie, les travaux pourraient se limiter, actuellement, au décalage de la route afin de ralentir la circulation. Enfin, l'entrée des Marzelles doit être effectuée car l'accès actuel est devenu trop réduit compte tenu du nombre d'habitations nouvelles dans les deux lotissements.

En conclusion, le conseil municipal décide de réaliser l'entrée du chemin des Marzelles et le square ainsi que le déplacement des bordures devant la Mairie pour améliorer la visibilité. Il autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises, à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

❖ Achat du mobilier pour enfant (garderie) maintien en investissement

La dépense relative à l'achat du mobilier pour enfants à la garderie ayant des prix unitaires inférieurs à 4.000,00 F, il est demandé au conseil municipal de décider son maintien en section d'investissement, au programme 58, compte 2184 «mobilier».

❖ Aménagement d'un terrain de football et d'un parking

L'estimation prévisionnelle des travaux, présentée par la D.D.E., s'élevait à : 218 417.45 F.T.T.C.



La consultation des entreprises réalisée courant Juin 1999 a permis de recueillir les 4 offres suivantes :

TPAM	227 180.25 F
STPO	248 068.17 F
SNTF SALMON	285 493.36 F
EUROVIA	250 178.67 F

Bien que légèrement au-dessus de l'estimation de départ, l'entreprise TPAM est la moins-disante et il est proposé au conseil municipal de réaliser l'aménagement d'un terrain de football et d'un parking, de retenir l'entreprise TPAM, d'autoriser le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

séance du 6 septembre

❖ 4ème Classe École Maternelle Marché de maîtrise d'œuvre



Suite à la décision de construire une école maternelle de 4 classes, implantée en extension de l'école primaire publique existante, il est nécessaire de faire appel à un architecte (après consultation) et de conclure un marché dit «maîtrise d'œuvre», en application des articles 313 bis et 314 bis du code des marchés publics.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la consultation, à signer le marché ci-dessus indiqué et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette construction.

❖ Aménagement d'un terrain de foot et d'un parking, de la voie des Marzelles et des trottoirs devant la Mairie Demande de concours de la DDE Maîtrise d'Œuvre

Vu l'arrêté interministériel du 7 Mars 1949 modifié, notamment par l'arrêté interministériel du 2 Décembre 1998, fixant les condi-

tions générales d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées pour le compte des collectivités et organisme divers, en application de la loi du 29 Septembre 1948,

Vu l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 modifié, notamment par l'arrêté interministériel du 2 Décembre 1998, relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'équipement et de l'agriculture) en application des lois n° 48-1530 du 29 Septembre 1948 et n° 55-985 du 26 Juillet 1955,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un terrain de football et d'un parking, l'aménagement de la voie des Marzelles et de trottoirs devant la Mairie ; les caractéristiques de ces missions étant définies en annexe à la présente délibération.

❖ Décision Modificative n° 04/99

La signalisation de la commune doit être assurée et l'achat des panneaux, pour la campagne de signalisation faite au niveau des fermes, route de Châlons, pour un montant d'environ 5 000.00 F, n'a pas été prévu dans le budget primitif 1999. Il s'agit d'une dépense imprévue et une décision modificative est nécessaire. Il est proposé au conseil municipal d'inscrire le montant nécessaire au budget 1999, sous forme de décision modificative, en investissement (programme 63, article 231515), avec prélèvement sur le poste «dépenses imprévues» (article 020).

La décision modificative n° 04.99 se résume ainsi :

Article 020 dépenses imprévues - 5000,00 F
Article 231515 signalisation + 5000,00 F
(programme 63)

❖ Maintien de divers achats en section d'investissement

Les dépenses, relatives à divers achats, ayant des prix unitaires inférieurs à 4.000,00 F, il est demandé au conseil municipal de décider leur maintien en section d'investissement de la manière suivante :

- achat de téléphones, au programme 58, compte 2183 «matériel de bureau»,
- achat d'un relieur électrique, au programme 58, compte 2183 «matériel de bureau»,
- achat de conteneurs, au programme 58, compte 21886 «achat de conteneurs».

❖ Vente d'une partie de chemin communal à M. Mme Guineheux

Il est proposé au conseil municipal de vendre à M. et Mme GUINEHEUX une partie du chemin rural dit «de la Tréallère», à l'entrée de leur propriété, moyennant le prix de 5 F le m², les frais de bornage et de notaire étant supportés par l'acquéreur.



séance du 4 octobre

❖ Construction d'une école maternelle - Contrat de maîtrise d'œuvre avec M. BRISARD

L'offre de Monsieur BRISARD ayant été retenue parmi les candidatures d'architectes, pour la construction de l'école maternelle, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

❖ Installation classée Déchetterie à Bonchamp - Avis

Une enquête publique est ouverte, du 21 septembre au 21 octobre 1999, concernant la demande présentée par Monsieur le Maire de la commune de Bonchamp, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après régularisation, une déchetterie de 3 900 m², implantée à Bonchamp, RD 211.

L'affichage a été effectué dans la commune d'Argentré.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le Maire de la commune de Bonchamp.

❖ Bail de location de la caserne de Gendarmerie

L'immeuble sis à Argentré, 41, rue des Sports, propriété de la commune, fait l'objet d'un bail avec Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Mayenne à Laval, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, pour neuf ans, à compter du 16 novembre 1999. Dans cet immeuble est située la caserne de la brigade de gendarmerie d'Argentré (6 logements et locaux de service et technique). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le bail ci-dessus désigné, moyennant un loyer annuel de 134 020,00 F.

❖ Décision Modificative n° 05-99

Depuis le 1er Septembre, le poste d'emploi jeune «coordinateur projet jeunesse» est en place. Pour fonctionner, l'employée doit disposer de matériel, pour un montant approximatif de 3 000,00 F. Le poste étant nouveau, cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif 1999. Il s'agit d'une dépense imprévue et une décision modificative est nécessaire. Il est proposé au conseil municipal d'inscrire le montant nécessaire au budget 1999, sous forme de décision modificative, en investissement (programme 58, article 2184), avec prélèvement sur le poste «dépenses imprévues» (article 020).

La décision modificative n° 05-99 se résume ainsi :

Article 020 dépenses imprévues - 3 000,00 F
Article 2184 mobilier + 3 000,00 F
(Programme 58, acquisition de matériel).

séance du 8 novembre

❖ Assainissement non collectif Convention pour le contrôle technique

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 a confié aux communes la responsabilité du contrôle technique des dispositifs d'assainissement non collectif. Après le constat de la difficulté d'application de cette nouvelle responsabilité concernant ce type d'assainissement, l'Association des Maires du département a sollicité l'appui des Services Techniques Départementaux. En Février 1999, le Président du Conseil Général nous a informés de la mise en place d'un service de conseil et d'assistance technique pour l'assainissement autonome et depuis, une convention fixant les modalités d'intervention a été élaborée en collaboration avec l'Association des Maires.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention, sachant que la participation financière sera déterminée, en fin d'année, sur la base des prestations réellement faites, selon les modalités définies dans la convention.

❖ Installation classée - Avis sur la Porcherie de M. Noël Besnier

Une enquête publique est ouverte, du 12 Octobre au 12 Novembre 1999, concernant la demande présentée par Monsieur Noël BESNIER, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage porcin de 103 truies, 16 cochettes, 2 verrats, 240 porcelets en post-sevrage, 660 porcs à l'engraissement, implanté au lieu-dit «La Guette» à Argentré. L'affichage a été effectué dans la commune d'Argentré. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Noël BESNIER d'Argentré.

❖ Décision Modificative n° 06-99

A la demande de la Trésorerie, nous devons effectuer une régularisation budgétaire. Pour la commune, en fonctionnement, le report de l'excédent de 1998 doit être affecté au compte 002; il est proposé d'affecter le même montant au compte 022 (dépenses imprévues) afin d'équilibrer le budget. Pour la section d'investissement, il est apparu une différence de 175,40 F entre le montant pris en compte dans le budget primitif 1999 et le résultat du compte administratif de 1998.

Afin de régulariser la situation, il est proposé de reporter cette différence au compte 001 et afin de respecter l'équilibre, de l'affecter aussi au compte 1641 (emprunts en francs).

La décision modificative n° 06.99 se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Compte 002	
Excédent de fonctionnement reporté	+ 457 251,00 F
Compte 022	
Dépenses imprévues	+ 457 251,00 F

Section d'investissement :

Compte 001	
Déficit d'investissement reporté	- 175,40 F
Compte 1641	
Emprunts (en francs)	- 175,40 F

❖ Budget supplémentaire 1999 Lotissement Les Terrasses

Le report de 1998, pour le budget du lotissement Les Terrasses, n'a pas été voté. Il restait 1.630.000,00 F que nous devons reprendre en dépenses et en recettes dans le budget supplémentaire 1999, pour le lotissement "Les Terrasses", est présentée au conseil municipal :
Dépenses d'investissement : 1 630 000,00 F
Recettes d'investissement : 1 630 000,00 F

❖ Indemnité pour le gardiennage des églises communales

La Préfecture nous a informés que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales ne pourra pas faire l'objet d'une hausse pour l'année 1999. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises demeure, en 1999, celui fixé pour 1996, soit 2 879,88 F pour un gardien résident dans la localité où se trouve l'édifice du culte. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la reconduction de cette indemnité de gardiennage pour 1999 pour le montant indiqué ci-dessus.

❖ Programme quinquennal de sécurité 1999 - Ecole Cousteau Demande de subvention

La Préfecture nous a informés de la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre du programme quinquennal de sécurité, dans les établissements d'enseignement élémentaire public du premier degré, 1999 étant la dernière année de mise en œuvre de ce plan.

Des travaux étant prévus pour l'aménagement d'un cheminement piéton, sur le parking de l'école primaire J.Y. Cousteau, afin d'augmenter la sécurité des enfants aux abords directs de cette école, il est proposé au conseil municipal de solliciter des crédits au titre de programme quinquennal et de la D.G.E. pour ces travaux.



continuons le tri sélectif



Depuis le 1er avril 98, la Municipalité a installé 4 emplacements tri sélectif avec 3 conteneurs dans chaque point :

PAPIER CARTON,

**PLASTIQUE, BRIQUE ALIMENTAIRE,
et EMBALLAGE METALLIQUE,**

VERRE.

❖ Pourquoi ce tri ?

Pour protéger l'environnement

Le recyclage permet d'importantes économies d'énergies et évite des pollutions.

Pour créer des emplois

Ces activités nouvelles sont génératrices d'emploi.

Maîtriser les coûts

Le coût de traitement à la tonne augmente régulièrement. La collecte sélective permet de diminuer les quantités à traiter. Coût du traitement ordures ménagères + collecte environ 670,00 F la tonne. Gros encombrants branchage à la benne environ 380,00 F. Déchet sélectif uniquement coût de collecte 75,00 F par vidage de conteneur.

Etre citoyen responsable

Les décharges seront fortement réglementées en 2002 pour ne plus polluer. Cela ne mérite-t-il pas quelques efforts.

❖ Rappel des emplacements des conteneurs

- La Poste
- Chemin des Marzelles
- Ecole JY Cousteau
- Entrée de la Déchetterie - Chemin du Rocher

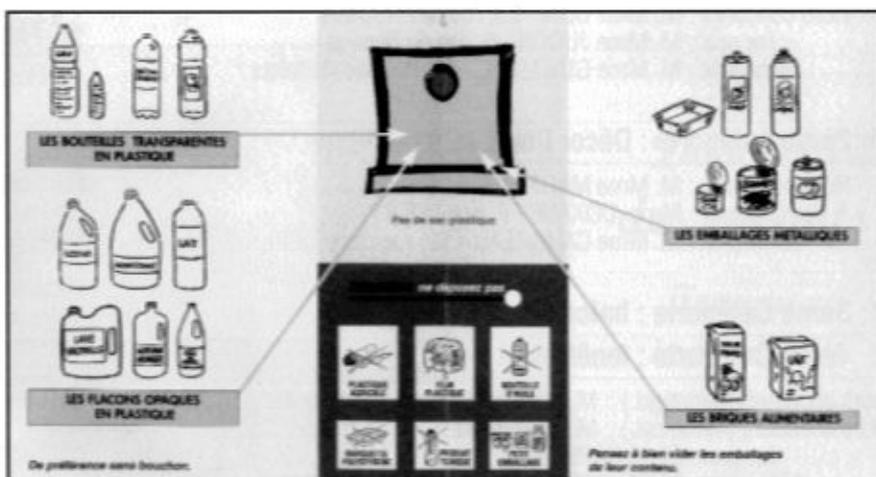
A l'automne, les 2 premiers seront regroupés en un seul endroit Chemin des Marzelles.

Le responsable de l'entreprise chargé de la collecte nous invite à écraser les bouteilles plastiques afin d'augmenter la capacité de stockage, et nous précise que les bouchons laissés sur les bouteilles, ne représentent pas vraiment un problème. Enfin, encore beaucoup trop de déchets de pelouse et végétaux de toutes sortes sont déposés devant les portes avec les ordures ménagères, le poids et le coût de traitement sont d'autant augmentés.

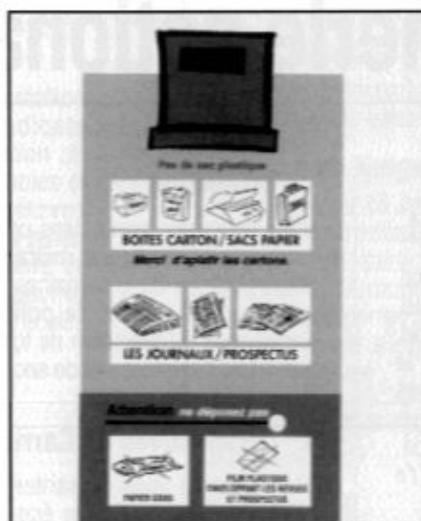
La déchetterie est là pour tous ces déchets.

Les gros cartons d'emballage, les gros récipients plastiques qui ne peuvent pas être déposés dans les conteneurs (orifice trop petit) doivent être déposés dans les bennes à la déchetterie, Chemin du Rocher.

Je dépose dans le même conteneur ces matériaux recyclables



Je dépose dans le conteneur à papier, carton



❖ Horaires d'ouverture de la déchetterie Chemin du Rocher

HORAIRES D'ÉTÉ

Lundi : 11h-12h
Mercredi : 17h-19h30
Samedi : 14h-18h

HORAIRES D'HIVER
du 01.10 au 01.04

Lundi : 11h-12h
Samedi : 14h-17h

Je dépose dans le conteneur à verre



NB : Les conteneurs en campagne sont réservés exclusivement pour les déchets ménagers. Dans ces conteneurs, il est encore remarqué beaucoup de gros encombrants de toute nature (bâches plastiques, ferrailles, appareils ménagers, végétaux, etc...)

Le nouvel horaire de la déchetterie doit permettre d'améliorer cette situation.

Pour la Commission environnement
H. MEZIERE



concours

des maisons fleuries



Chaque année, la commune organise un concours des maisons fleuries. Voici le classement des premiers prix, dans chaque catégorie :

❖ 1ère Catégorie : maisons avec jardins

Hors concours : M. Mme BLIN - 23, rue des Rochers
1er prix : M. Mme JUDON - 6, rue du Bocage
2ème prix : M. Mme GUILMEAU - 10, rue des Roitelets

❖ 2ème catégorie : Décor floral voie publique

Hors concours : M. Mme MARTEAU - Le Palis
1er prix : Mme DOXAMI - 4, rue de Bel Air
2ème prix : M. Mme CAHOREAU - 12, rue de la Vallée

❖ 3ème Catégorie : balcons et terrasses

❖ 4ème Catégorie : fenêtres et murs

Hors concours (3ème cat.) : M. Mme MARTEAU - La croix Picard
Hors concours (4ème cat.) : M. Mme TRIQUET - 10, rue des Sports
1er prix : M. Mme PLEVIN - 2, rue des Mésanges
2ème prix : M. Mme HIVET - 12, rue des Rochers

❖ 5ème Catégorie : immeubles collectifs

Hors concours : Gendarmerie - 41, rue des Sports

❖ 6ème Catégorie : hôtels, restaurants, cafés

❖ 7ème Catégorie : fenêtres et mur

Hors concours : M. Mme GENDRY - 6, des Genêts
1er prix : Ambulances OLIVIER - Chemin des Marzelles
2ème prix : M. Mme RABBE - 15, place de l'église

Félicitations à toutes les personnes qui font des efforts pour embellir notre commune, nous ne pouvons que les encourager à continuer.

Cette année, la commune participait au concours départemental de fleurissement : elle a obtenu un 5^{ème} prix dans la catégorie des communes de plus de 2 000 habitants.

Ensemble, continuons à améliorer l'embellissement de notre agglomération : cela nous permettra peut-être d'obtenir notre première fleur au département pour l'an 2000.

■ La Commission



emploi / carrière

gendarmerie nationale



GENDARME ADJOINT, UN TREMLIN POUR L'EMPLOI.

Vous avez ou non effectué votre service national. Vous pouvez, sous réserve de vos aptitudes, servir comme volontaire dans la gendarmerie. Ouvert à tous sans condition de diplôme, le volontariat d'un an renouvelable 4 fois, vous apportera une expérience enrichissante. Vous aurez la possibilité d'exercer un métier varié, ouvert sur le public, qui répondra à votre aspiration.

❖ Conditions d'Accès

- Etre de nationalité française.
- Avoir plus de 18 ans et moins de 26 ans.
- Avoir une taille minimum de 1.70 m pour les hommes et de 1.64 m pour les femmes.
- Etre de bonne moralité.
- Présenter les aptitudes physiques et psychologiques requises pour servir dans la Gendarmerie.

❖ Sélection

Épreuves de connaissances générales, physiques et psychotechniques.

❖ Instruction

Vous serez incorporés dans un des centres d'instruction de gendarmes adjoints. Vous y recevrez une formation militaire et professionnelle de 10 semaines, complétée par un stage pratique de 6 semaines en unité. Vous serez alors gendarme adjoint et aurez la qualification d'agent de police judiciaire adjoint. Vous participerez aux côtés des Gendarmes à l'exécution de toutes les missions de la Gendarmerie et à de nombreuses activités d'assistance et de secours.

❖ Perspectives de Carrières

Vous pourrez vous présenter aux tests de sélection pour devenir gendarme et vous entrerez alors dans une école de formation. Sinon, vous bénéficierez d'aides à la reconversion et au reclassement.

❖ Rémunération

Vous bénéficierez d'une rémunération de départ de 4 800 Francs net, ainsi que d'avantages en nature (hébergement, alimentation, transport).

**SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E),
N'HÉSITEZ PAS À VOUS RENSEIGNER
AUPRÈS DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE D'ARGENTRÉ
☎ 02 43 37 30 04**



INTERNET A L'ÉCOLE

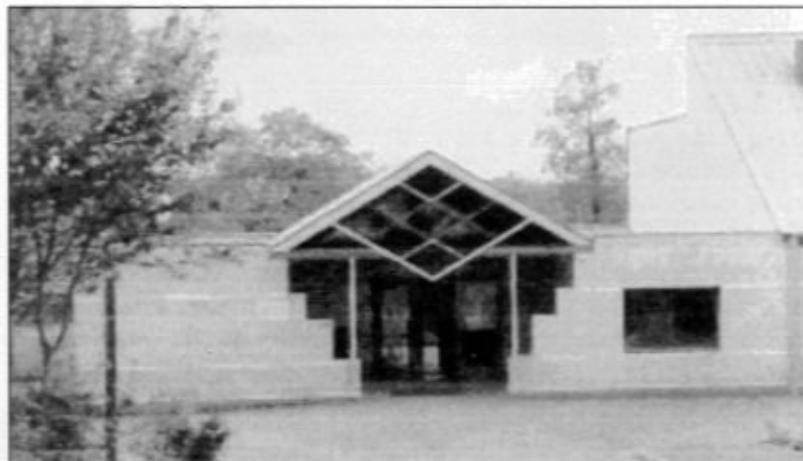
1- Le site de l'école

<http://www.multimania.com/argentre>

Ecole Jacques-Yves Cousteau

*Notre
bloc-notes*

*Agenda
Horaires
Informations
Coordonnées*



ecole.cousteau@wanadoo.fr

*Dossiers
des enfants*

*Travaux
individuels
et collectifs*

2-Utilisation à l'école

Pendant l'année scolaire 1998-1999, le travail pédagogique a consisté à la mise en place de la démarche technologique en **créant le site de l'école**.

L'année scolaire 1999-2000 va permettre aux élèves d'appréhender différemment ce nouvel outil de communication :

En utilisant **la messagerie électronique**.

En effet deux classes de l'école les CP-CE1 et les CE2 **correspondent** avec deux classes d'une école du Canada.

En utilisant **les bases de données informatives** pour la préparation de la classe de neige des CM2.

Recherche de documentation auprès des syndicats d'initiatives, **consultation** du site de l'école des Estables et à leur retour les élèves effectueront un **compte rendu des visites** réalisées lors de leur séjour, que vous pourrez consulter sur le site de l'école.



DIFFÉRENTS PROJETS - ACTIVITÉS

• Spectacles de l'Arbre de Noël

le samedi 18 Décembre : «**Dancez maintenant...**» chants, danses, créations musicales...

• Classe de Neige aux Estables (43)

du 8 Janvier au 15 Janvier 2000.
Découverte du milieu, pratique du ski de fond.
Financement : participation des familles, subvention municipale, aide de l'Amicale Laïque.
Encadrement par les deux aide éducatrices.
Le trajet en car s'effectuera avec une classe de CM1-CM2 de l'école de Soulgé.

• Brevet Endurance en Février

suite à un travail au cours du premier trimestre.

• Volley-ball

niveau CM (avec un intervenant du comité technique départemental) débouchant sur un tournoi inter-école.

• Cycle Piscine

au cours de la troisième période.

• Rencontre Athlétisme

sur le site de Louverné au troisième trimestre.

L'équipe pédagogique remercie tous les partenaires de l'école, les parents, la Municipalité et l'Amicale Laïque, qui vont lui permettre de mener à bien toutes ces activités.





Cette année, l'équipe pédagogique a accueilli une nouvelle enseignante grâce à l'ouverture d'une 4ème classe. Quelques changements dans l'organisation des locaux ont été nécessaires en attendant l'école neuve, prévue pour Janvier 2001 et située près de l'école élémentaire.

Au cours de l'année, les enfants assisteront à 3 spectacles (1 par trimestre), Qui a peur du loup?, Blulette et Ronchon et un film sur la forêt, une partie du financement de ces spectacles étant pris par l'Amicale Laïque, association que nous remercions au nom des enfants pour son dévouement et son apport financier pour un plus au niveau de l'école.

1999 étant la réalisation du projet d'école, l'équipe a décidé de travailler sur Sciences et Technologie au cycle 1. Les élèves de toute l'école pourront bénéficier de l'intervention d'un conseiller pédagogique pour ce projet et au cours de l'année, un site internet verra le jour chez les Dauphins.

Les élèves de la section des grands pourront de nouveau goûter aux joies de l'eau car 10 séances de piscine sont programmées. De plus, un projet Arts Plastiques sur le portrait sera mené avec les sections de grands et moyens-grands.

La classe des grands s'évadera au bord de la mer au mois de Mars 2000 afin d'y découvrir la vie en collectivité, la faune et la flore marine et un moyen de transport peu connu des enfants : le train.

Une sortie pour les autres classes sera organisée, le lieu et la date restant à définir.



**Les enfants et l'équipe éducative
vous souhaitent tous leurs meilleurs
vœux pour l'an 2000.**





❖ Derniers Regards sur 1999

A l'occasion de la 2^e Biennale internationale d'Art Naïf de Laval, les élèves de GS-CP-CE1 et CE2 sont allés faire un tour à la Chapelle St Julien. A travers les toiles du peintre brésilien Iracema, ils ont retrouvé la magie de l'Amérique du sud et de sa forêt, magie qu'ils avaient chantée à Noël 1998, dans leur spectacle «Les trois plumes». Ce «bain de couleurs» a été pour eux le point de départ d'un travail en classe, créateur et lumineux.



Nous ne manquerions notre rendez-vous des Pégasiades sous aucun prétexte : cette semaine-là pourtant, le temps était vraiment mauvais. Devait-on annuler? Miracle : le jour de notre sortie à Madré, la pluie s'est contentée de nous narguer à travers les rayons du soleil, et le vent de nous décoiffer! Les élèves de CE-CM ont pu visiter l'écomusée de la ferme, apprendre comment se passait le poulinage, le dressage... et surtout, ils ont effectué eux-mêmes le pansage des chevaux du centre équestre. Tout cela n'a fait que renforcer l'amitié des enfants d'Argentré avec les chevaux : les camps poneys des vacances d'été laissent des souvenirs inoubliables.



De la PS au CM2, les enfants ont eu la chance de pouvoir bénéficier d'une initiation au tennis proposée par la Section Tennis d'Argentré. Merci à Jean-François Meslin qui a su associer découverte du jeu et plaisir de jouer.

❖ Porte Ouverte sur l'an 2000

Que sera le 21^e siècle? Dans quel monde veut-on vivre? Que faisons nous pour cela? En 2000, nous voulons donner encore plus de sens à nos activités; notre objectif principal sera d'établir des relations, communiquer avec d'autres enfants, d'autres écoles, le village.

Dès Janvier, les enfants des écoles St Cyr - Ste Julitte d'Argentré, Nazareth de Bonchamp, Ste Marie de Louverné prépareront un comte musical «Le Berger de Lumières» : message d'espérance pour le siècle à venir. Ce chœur de plus de 300 enfants se produira à la salle les Angeoises de Bonchamp le vendredi 14 avril 2000.

Communiquer en l'an 2000 dit aussi Multimédia. Notre boîte à lettre fonctionne, vous pouvez l'utiliser (e-mail: st-cyr.ste-julitte@wanadoo.fr), par contre nous n'avons toujours pas préparé notre page web. Un peu de patience, les CM1-CM2 vont s'en occuper sous peu.

Nous voulons aussi établir un réseau de relations à travers les Arts Plastiques, «tisser une toile d'amitié» où chacun aura sa place, quelque soit son âge, ses capacités, ses origines. Vous allez nous voir souvent dans Argentré cette année. Avec nos carnets de croquis, avec nos appareils photos, le nez en l'air...

En Octobre, les élèves de CM sont allés à la rencontre de l'automne avec les maternelles. Dans l'allée de Hauterive, ils ont laissé une «trace de leur passage» : des créations éphémères en feuilles, marrons, branchages. Les aviez-vous découvertes?



«Dire son village» à travers les Arts Plastiques, une rencontre à laquelle ils vous convieront en Avril 2000.

❖ Association de Parents d'Élèves de l'École St-Cyr / Ste-Julitte

Le mot des parents,

Une fois de plus, l'année redémarre dans l'entente et la bonne humeur. La préparation des fêtes est l'occasion de rire et de mieux se connaître en attendant... le grand soir : le spectacle de Noël de l'école qui aura lieu le vendredi 17 Décembre à 20h30.

Le mois de Janvier sera dédié à l'Afrique, un peu de soleil dans la grisaille! avec une expo de peinture, la venue d'un conteur africain, et pour clore, notre désormais traditionnel repas sénégalais le 29 Janvier. Retenez dès à présent cette soirée.

Courant Avril, un après-midi théâtrale sera également proposé.

Merci à toutes les mains qui aident d'une manière ou d'une autre au succès de nos fêtes et à la bonne marche de notre école.

■ La présidente APEL, B. Maline



Argentré - Louvigné - Babenhausen comité de jumelage



❖ Dix Ans déjà !

«10 ANS DÉJÀ» que les premiers pour-parlers ont été engagés et l'échange officiel de la Pentecôte avec nos Amis de BABENHAUSEN a permis de célébrer cet anniversaire et de vivre des moments de fête. Cela a été l'occasion d'évoquer ensemble des moments intenses des 10 années passées.

10 ans en effet que nous travaillons, que nous construisons, que nous partageons des tranches de vie commune. Nous avons maintenant des souvenirs communs que nous pouvons évoquer sans retenue.

«10 ans déjà» que nous avons assisté à ce mariage un peu particulier puisqu'il unissait trois prétendants ! Particulier aussi, parce que l'orage avait pensé qu'il était invité... Les conditions météo avaient incité l'un des orateurs à prédire l'avenir en invoquant le proverbe : «Mariage pluvieux, Mariage heureux» ! Ses prévisions étaient bonnes !

Depuis ce jour, beaucoup d'amitiés réciproques se sont tissées et la présence importante des jeunes nous encourage à construire l'Europe des citoyens de demain. L'actualité nous montre cruellement combien la paix, la démocratie, le respect des peuples restent fragiles. Nous pouvons être fiers de contribuer, même modestement, à créer des liens plus solides entre nous.

Nos ambitions mutuelles sont importantes et nous nourrissons de grands espoirs de voir nos échanges s'intensifier ou s'élargir à de nouvelles idées. Nous allons continuer à réfléchir et à proposer des programmes de partenariat attractifs pour tous. A courte échéance, probablement un échange de jeunes pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

10 ans sans orage entre nous, sans même un petit nuage ! Nous le devons tout simplement à nous-mêmes parce que nous croyons à ce jumelage : les municipalités qui apportent leur soutien financier mais aussi et surtout moral ; les nombreux bénévoles qui assurent un travail de fourmis au sein des comités de jumelage et qui permettent que ces rencontres soient réussies. Chacun à sa manière, avec ses moyens, arrose un peu la fleur pour qu'elle ne fane pas.

Ce sont 112 Allemands qui ont été accueillis par une cinquantaine de familles Argentréennes et Louvignéennes pendant le week-end de la Pentecôte. Le programme, qui semble toujours trop copieux, prévoyait :

- un après-midi pour la visite du Vieux LAVAL et/ou une partie de lèche-vitrines ou tout simplement une pause prolongée à la terrasse d'un café !
- un repas et une soirée dansante en commun,
- une randonnée pédestre pour découvrir Argentré et Louvigné le long de la

Jouanne, en particulier la propriété de MONTAIGU où le groupe a bénéficié d'une visite guidée par Monsieur et Madame LE TOURNEUR DU VAL. Certaines anecdotes «historiques» ont amusé et étonné bon nombre de promeneurs (quelques 200 quand même !)

- un exposé ayant pour thème «le conseil municipal des jeunes d'Argentré» : organisation, objectifs, réalisations,... Nos partenaires de BABENHAUSEN sont très intéressés par cette expérience.
- un spectacle avec la participation d'associations telles que l'Orchestre de BABENHAUSEN, la Chorale, l'Ecole de Musique et l'Atelier Théâtre d'Argentré, le Club de Gymnastique et le Comité d'Animation de Louvigné et de nombreux autres acteurs ne rentrant pas dans ces catégories, y compris la surprise réservée par BABENHAUSEN et ses «schön Fraulein» !
- une visite de CANCALE à la POINTE DU GROUIN, le début étant de découvrir le milieu marin : port, pla-

ges, parcs à huîtres, dégustation de fruits de mer (ce n'est pas évident pour tout le monde !), réserve ornithologique ; et aussi un peu d'histoire au fil du sentier douanier.

Trois journées bien agréables, trop vite passées hélas ! L'ambiance a été chaleureuse tout au long de cet échange et l'émotion à l'arrivée comme au départ des deux cars n'était pas feinte !

De très vifs remerciements doivent être adressés à tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la réussite de cet échange, qu'il s'agisse des familles d'accueil, des cuisiniers, des serveurs, de la participation des jeunes (leur aide pour la traduction révèle une évolution certaine dans notre partenariat), du spectacle (acteurs, musiciens, chanteurs, techniciens et présentateurs), des municipalités d'ARGENTRÉ et LOUVIGNÉ, à TOUS les BÉNÉVOLES qui n'ont pas compté leur temps.

MERCI A TOUS !



❖ Vacances de La Toussaint - Echange à Babenhausen

«SUPER» - «GÉNIAL» - «QUAND EST-CE QU'ON REPART ?» C'est ainsi que s'expriment tous les jeunes qui sont partis pendant les vacances de la Toussaint pour un échange à BABENHAUSEN. Ils étaient 37 adolescents de 13 à 18 ans à s'être laissés séduire par un programme particulièrement attrayant concocté, de ce côté-ci, par Carole DUCHENE, Guenaëlle DORGERE et Elena FOUCAULT et de l'autre, par Claudia DORN et Patricia MULLER. Bien sûr, les deux Comités de jumelage parrainaient cet échange !

Le programme proposé comportait plusieurs facettes :

- du sport, avec du patinage (artistique ?) à MEMMINGEN et de la natation à la toute nouvelle piscine de NEU ULM,
- une partie culturelle, avec un rallye pédestre permettant de découvrir BABENHAUSEN, la visite de la ville de MUNICH et plus particulièrement les studios de la BAVARIA FILMS,
- deux jours de détente dans les Alpes Bavaoises où le temps n'était pas de la partie ! Un petit coup d'œil quand même en passant au tremplin olympique d'OBERSSTORF.

- une petite soirée disco pour clore le séjour !

Le prix demandé pour cette semaine à BABENHAUSEN était de 700 F par jeune tout compris (voyage aller/retour, excursions, visites), le Comité de Jumelage participant pour sa part à hauteur de 200 F par adolescent.

Grâce à des animateurs enthousiastes, motivés, disponibles, (Lydie DEUIL, Arnaud DUBRAY, Carole DUCHENE, Guenaëlle DORGERE, Stanislas FOURRIER et Guillaume GIBON) et des adolescents tout aussi enthousiastes et motivés, mais aussi respectueux des règles de vie en groupe et dans les familles d'accueil, nous n'avons pas eu une seule fausse note pendant ce séjour ! L'ambiance a été agréable, sereine et il ne faut pas se priver de dire HAUT et FORT que tout s'est bien passé ! On oublie trop souvent de faire des compliments quand tout va bien, alors quand ils sont justifiés, on peut en remettre !!

Peut-être que cet échange décidera un ou plusieurs de ces adolescent(e)s à renouveler l'expérience et qui sait à s'occuper de jumelages un jour ! Pourquoi pas ?

A bientôt !



informations conseil municipal d'enfants



◆ HALLOWEEN



association le club du 3^{ème} âge



Dans quelques semaines, nous allons donc aborder le nouveau millénaire. Si nous pensons bien souvent à l'évolution de nos modes de vie, avec bonne humeur, profitons des progrès que toutes les générations nous ont apportés par leur labeur de chaque jour.

Au début de l'été les adhérents du Club sont allés visiter le Vercors et la belle région du Dauphiné; au retour nous avons félicité nos amis restés au pays pour leur bonne participation à la fête du village.

Ses voyages d'un jour, nous ont conduits au Carrousel de Saumur et à ses Animations, la journée «vendanges» nous a fait connaître un pays rural différent, mais bien sympathique.

En Juin la Journée d'Amitié au Parc des Loges nous a fait prendre conscience de notre place au plan départemental. Merci à tout ceux qui ont participé.

Nos randonnées pédestres du premier lundi semblent appréciées.

En Août un petit tour sur les beaux chemins de Bazougers et en Septembre nous retrouvons nos chemins creux qui s'améliorent. En Octobre, l'Etang de la Fenderie, si calme et si frais, nous accueille, puis nous allons admirer les belles sculptures de l'Eglise de la Chapelle-Rainsoin, merci Madame le Guide.

Enfin le 8 Novembre, la visite de la Perrine est venue clore nos promenades et le tour des Remparts de la



vieille ville nous a bien surpris.
Bonne fêtes de fin d'année à tous et à l'an prochain.

■ La secrétaire : I. GOULAY



association atelier théâtre

Siège Social : Mairie - 30, rue du Maine - 53510 ARGENTRÉ
Présidente : Madame DAHAN - 24, rue de Beau Soleil - 53210 ARGENTRÉ - Tél. 02 43 37 37 58

L'Atelier Théâtre, animé par un professionnel du Théâtre du Tiroir, a repris cette année avec la création d'un groupes d'adultes de 10 personnes le mercredi soir de 20h30 à 22h. Le groupe d'enfants fonctionne également le mercredi de 14h à 15h30. La présentation du travail effectué dans les ateliers aura lieu le samedi 13 mai à Argentré à 20h30 à la salle polyvalente. Pour tout renseignements, vous pouvez appeler le 02 43 37 37 58.

❖ Mois de Juillet 1999

Au centre aéré,
La fée «Enchantelys» nous a promenés dans le village enchanté de Belle Fontaine.

Les marins ont construit leurs bateaux pour une pêche surprise en fin de semaine.

La semaine «touche à tout» nous a permis de voyager dans les différents pays avec visite au Zoo de La Flèche.

Et enfin, Muscruss nous a fait découvrir le monde du cirque.

A Commer, les secrets de la fabrication du pain comme autrefois nous ont été dévoilés, suivis d'un pique nique à côté de l'écluse pour regarder les bateaux passer.



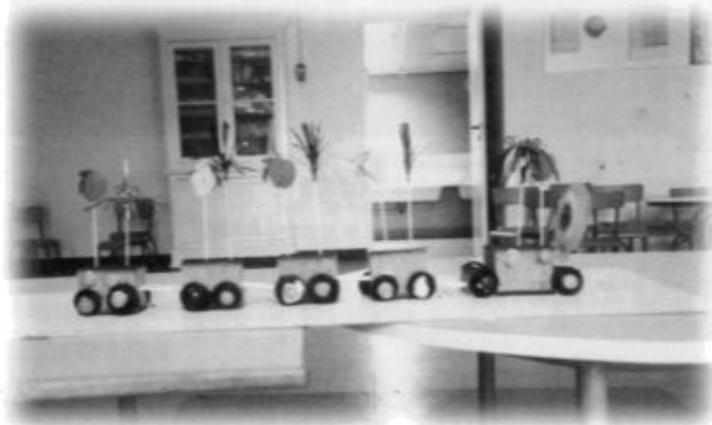
❖ Les Vacances de La Toussaint

A la garderie,
Poteries pour préparation des décorations de Noël.

Ballades pour rechercher des marrons qui ont servi à la confection de chouettes.

❖ Les Vacances de Noël

Elles sont consacrées à la fabrication de décors de table de Noël.



**Meilleurs Vœux et Bonne Année
de la part de toute l'équipe d'AGORA.**





Une innovation : vous pourrez désormais vous procurer notre «plaquette», trimestrielle à la mairie et chez les commerçants

❖ Activités Permanentes

• Yoga

Tous les mercredis 18h - 19h15
Salle Polyvalente - Nicole Dupuis - ☎ 02 43 37 39 29.

• Gymnastique d'entretien

Tous les lundis 20h30 - 21h30
Salle Multisport - Isabelle Collet - ☎ 02 43 37 33 91.

• Calligraphie

Une rencontre par trimestre
Salle de la Mairie - Michel Gigant - ☎ 02 43 37 32 32.

• Transport scolaire

Pour tout renseignement
Yvette Chevalier - ☎ 02 43 37 35 32.

• Baby-Sitting

Nous pouvons vous mettre en permanence avec des jeunes de la commune.
Josette Guibert - ☎ 02 43 37 38 67.

• Echanges de savoir-faire

Tous les mardis de 14h à 17h
Salle de la Mairie - René Terrier - ☎ 02 43 37 30 47.

❖ Activités Ponctuelles

Samedi 22 Janvier 2000

Visite en après-midi de l'Usine des toiles de Mayenne à Fontaine Daniel. Transport en car.
J. Guibert - ☎ 02 43 37 38 67.

Vacances de Février

Visite du musée de l'école publique.
Adultes et enfants à partir de 9 ans. Transport en car.

Mercredi 23 Février

Activité perles en après-midi de 14h à 17h.
Pour enfant à partir de 9 ans.
Salle de la Mairie. G. Fournier - ☎ 02 43 37 37 91

Vacances de Pâques

- décoration boules et œufs de Pâques. Pour enfants à partir de 9 ans.
- un après-midi bricolage pour adultes.
G. Fournier - ☎ 02 43 37 37 91.

Couture

Des cours peuvent être organisés à tout moment.
Salle de la Mairie - Maria Legeay - ☎ 02 43 66 94 45.

Le 1er Mai

Rallye Pédestre.
Nicole Labille - ☎ 02 43 37 32 60.

Centre de Loisirs en Juillet

Le Centre de Loisirs 1999 de Familles Rurales a été riche en activité et en fréquentation. En effet les responsables et l'équipe d'animation dirigée par Stéphane Juhel ont proposé des activités diversifiées pour les enfants de 6 à 14 ans. L'attrait du programme proposé à entraîner l'inscription de 121 enfants. Le Centre de Loisirs (CLSH) a donc été utilisé par 85 familles d'Argentré et des communes avoisinantes.

L'équipe d'animation à assuré 1291 heures d'activités répartis pour 841 jours en CLSH et 450 jours en minicamp de 5 jours.

Cette année une innovation pour les camps par leurs diversités puisque 5 camps ont été proposés avec un taux de remplissage satisfaisant.

- **1 camp découvertes**
Lieu Nipineau pour les 6/8 ans.
- **1 camp équitation**
Lieu St Fort (Poneyworld) pour les 8/10 ans
- **1 camp équitation**
Lieu Vitré pour les 10/12 ans.
- **1 camp itinérant**
Région Sablé/Sarthe pour les 10/13 ans.
- **1 camp mer**
Lieu St Brévin pour les 7/9 ans.

Toutes ces activités ont été proposé par l'équipe d'animation composée d'une directrice, de 7 animateurs diplômés BAFA, de 2 stagiaires et 2 bénévoles (-17 ans) avec un animateur spécialisé baignade pour les activités nautique.

Pour assurer ce 14ème Centre de Loisirs, les responsables de l'association Familles Rurales, ont œuvré toute l'année pour organiser et assurer la gestion des activités. Le travail des responsables est très variés et fait appel à différentes compétences; secrétariat, recrutement, gestion matériel, logistique etc... Les responsables de cette commission souhaitent que de jeunes familles puissent les rejoindre pour proposer aux enfants de notre Commune des activités variées et adaptées aux besoins.

Renseignements :
Jean-Luc Duchêne
☎ 02 43 37 32 19.



❖ Activités Nouvelles

• Baby Gym

Le mercredi de 17h à 18h
Salle multisport - Maryse Launay - ☎ 02 43 37 80 92.

Seize petits ont eux aussi leurs cours de gymnastique. L'idée proposée par une jeune maman lors de notre dernière assemblée générale, ensemble nous avons réussi à mettre l'activité en place.
«Familles Rurales à l'écoute des Familles».

• Danses de Salon

Le jeudi de 19h45 à 20h45 - Salle Polyvalente.

16 couples évoluent actuellement en ce moment et pensent prolonger pour 10 autres cours de perfectionnement. Une session débutants vous intéresse.

Renseignements et inscription :

J. Guibert - ☎ 02 43 37 38 67.

❖ Informations

■ Cours d'anglais

M^{me} Packer habitant à Argentré, se propose de donner des cours d'anglais, débutants ou non en soirée, jeudi excepté.

Objectif : pouvoir communiquer lors de voyage ou échanges.
☎ 02 43 37 76 22.
ou J. Guibert
☎ 02 43 37 38 67.

■ Découverte du Vin

avec Patrick Baireau caviste sommelier à St-Jean-sur-Mayenne en 3 séances de 2 heures dans la convivialité et avec dégustation.

Renseignements et inscription :
J. Guibert - ☎ 02 43 37 38 67.



édito du président

L'Union Sportive d'Argentré est, par le nombre de personnes qui la composent la section phare de la commune... C'est par ces mots que je m'étais permis imprudemment de débiter mon article dans le bulletin municipal précédent.

Effectivement, les 531 adhérents auraient pu laisser espérer qu'une soirée prévue par et pour l'U.S. n'aurait aucun problème à être organisée. C'était trop d'optimisme puisque «la soirée châtaignes» du 24 Novembre a du être annulée au dernier moment. Faute de participants, elle n'était pas faisable...

Déception pour les personnes qui avaient déjà réservé leur soirée pensant passer un moment agréable et pour les responsables qui avaient commencé à s'impliquer dans l'organisation. Tâche s'ajoutant à celles apportées par la gestion de leur section.

Dire et redire. Répéter pour expliquer encore et encore que l'U.S. n'est pas qu'une obscure structure administrative (d'ailleurs seule reconnue par la Préfecture, avec les responsabilités qui vont avec...), mais plutôt la considérer comme une fusion visant à harmoniser les besoins des 9 sections et à hiérarchiser les demandes, en en débattant entre nous, est-ce infaisable?

La subvention municipale annuelle est entièrement reversée aux sections. L'U.S. a un minimum de frais de fonctionnement (notamment l'assurance qui a été récemment améliorée pour mieux couvrir les frais d'accidents annexes) qu'il faudra bien équilibrer. Et il n'y a pas de ressources... Le nouveau bureau devra prendre des décisions en conséquence. Car quand un jeune ou un adulte adhère à une section, il n'a pas suffisamment conscience d'adhérer en plus implicitement à l'U.S.

Mais soyons positifs et en attendant, une bonne nouvelle puisque l'emploi-jeune cherché a été trouvé à notre porte. Il s'agit d'une Argentréenne, Mylène LEPECULIER qui nous a rejoint depuis le mois de Septembre. Je ne doute pas qu'elle nous fournira un travail de qualité associé à la poursuite de sa formation.

Sur le terrain des Marzelles, le vestiaire des footballeurs sort de terre. Par contre, le percement de la nouvelle voie près de la Mairie provoque des désagréments aux associations qui avaient là leur local et doivent attendre que la nouvelle école maternelle se construise, pour occuper son actuelle place. Tout est bien imbriqué !

La saison sportive bat son plein. Je souhaite à chacun des résultats à la hauteur de ses mérites.

LE PRÉSIDENT DE L'US ARGENTRE

président
basket-ball

Henri-Xavier ROUSSEL

53210 Argentré

☎ 02 43 37 31 38

président
bicross

Laurent BESNIER

53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 10

président
football

M. DROCOURT

4, rue du Lac
53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 78

président
pétanque

Emile BRAULT

53210 Argentré

président
cyclotourisme

Patrick DEUIL

53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 35

UNION SPORTIVE

Président :

DUPUIS Jean-Marc

"Maritoune"

Tél. 02 43 37 39 29

Section Tennis

président
tennis de table

Marcel DAVOUST

"Le Champ de la Vigne"
53210 Argentré

☎ 02 43 37 35 85

président
volley-ball

Jacques DESNOS

Chemin des Rochers
53210 Argentré

☎ 02 43 37 38 68

président
tennis

Marcel CHESNAY

5, rue des Mésanges
53210 Argentré

☎ 02 43 37 32 23

président
rando-pédestre

Jean-Marc DUPUIS

"Maritoune"
53210 Argentré

☎ 02 43 37 35 60



Avec près de 60 inscrits, les Pétanqueurs se sont adonnés à leur loisir favori lors de soirées à la Mêlée.

Une trentaine de passionnés se sont retrouvés régulièrement le vendredi soir sur le parking du Plan d'eau.

Le bureau se réjouit de ce bilan très satisfaisant, la pétanque attirant de plus en plus de jeunes et de femmes.

Trois concours furent organisés lors de cette saison; deux en doublette durant lesquels Messieurs FOINEL père et fils ont démontré leur maîtrise de ce sport et un tête à tête qui revint avec brio à Monsieur Serge VIOT.

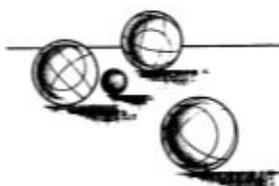
D'autre part, les licenciés se sont régulièrement illustrés échouant malheureusement régulièrement aux portes des finales.



Une mention particulière toutefois aux vétérans (E. BRAULT, M. LAMBERT, R. TRANCHARD et Serge VIOT) qui ont connu plus de succès que leurs cadets.

De plus, l'organisation du concours licencié (13 Juillet) fait ressortir un bilan financier intéressant.

Toute personne intéressé par la Pétanque Loisir ou Licenciée peut s'adresser à M. Émile BRAULT.



La saison 1999/2000 commence avec un nombre d'adhérents faible en effet, la trentaine n'est pas atteinte aussi nous rappelons aux personnes désireuses de pratiquer le cyclotourisme que deux niveaux existent pour les équipes femmes et les équipes hommes à savoir :

- Le samedi à 14h, 2 voir 3 parcours sont proposés aux femmes.
- Le dimanche à 8h30 l'été et 9h00 l'hiver.

Nous rappelons que le tableau d'affichage se trouve sur le mur du Presbytère, place de l'Eglise, vous y trouverez le programme du week-end.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 02 43 37 37 35.

Suite aux élections de l'assemblée générale du 22 Octobre dernier, le bureau se compose ainsi :

- Président : Patrick DEUIL
Trésorier : Alain GOUGEON
Secrétaire : Colette HOUDOU
Membres : Monique GOUGET
Gisèle HEURTAULT
Daniel LESAIN
Gaëtan CHAILLAND
Claude FAUCHARD



La Section Tennis fait cohabiter compétiteurs et loisirs tant en adultes que chez les jeunes.

Le championnat a repris ses droits, nos équipes première rencontreront pour les hommes : Chateaubriand, Nantes, Mayet, Suce/Erdre, Bouchemaine, Ancenis, le Mans.

Pour les dames : Bauge, le Mans, Sablé, Mulsanne, Lassay, Beaupréau et Angers.

Il s'agit d'un championnat Régional, même si la saison s'annonce difficile surtout pour les hommes, l'énoncé de ces rencontres imagent le bon niveau de nos compétiteurs locaux. Nous avons une douzaine d'équipes inscrites à différents niveaux de championnats.

Dans le bilan sportif il est bon de signaler le classement de Véronique FESSIER 5/6, c'est le meilleur que le Club est connu à ce jour. La progression de Anaïs ETILLIEUX qui passe de 30/2 à 15/5.

L'école de Tennis est pour cette saison sous la responsabilité de deux professeurs de Tennis ; Stéphanie DESPRÉ et J.-F. MESLIN. Nous bénéficions comme les autres sections de l'aide de Mylène LEPÉCULLIER.

Nous avons à la rentrée scolaire mené une opération découverte du Tennis à l'école et pendant les vacances de la Toussaint fait une animation sportive : Tennis, Badminton et sports divers...

Ces deux opérations ont démontrées un écho très favorable.

L'école de Tennis fonctionne le lundi soir, jeudi soir et le mercredi matin. Il est toujours possible d'inscrire les enfants pour une opération découverte initiation.

Une animation Tennis loisir adultes est organisé le mardi soir de 19h à 21h. Là encore n'hésitez pas à nous contacter.

A qui vous adresser ?

Secrétaire : Bernard FAURE - ☎ 02 43 37 36 20
Ecole de Tennis : Dom. Etillieux - ☎ 02 43 37 38 45
Président : Marcel Chesnay - ☎ 02 43 37 32 23.



Les licenciés ont repris le chemin de la salle omnisports courant Septembre afin de préparer au mieux cette nouvelle saison.

L'équipe masculine évolue toujours en championnat départemental 1ère division. L'effectif est stable avec 2 départs et une arrivée. L'objectif cette saison est de figurer en milieu de tableau pour le championnat et d'atteindre une des finales de la Coupe de la Mayenne.

2 équipes de jeunes sont engagées dans le championnat «moins de 12 ans». Là aussi l'effectif est stable : une recrue compense un départ. La section déplore le peu de signatures et organisera à nouveau un tournoi pour les élèves de CM1 / CM2 des deux écoles primaires. Ces enfants découvrent actuellement ou découvriront début 2000 le Volley-Ball avec le conseiller technique du Comité Départemental.

La section remercie la municipalité pour l'embauche d'un emploi jeune, Mylène Lepéculier qui participe activement aux entraînements de jeunes le vendredi soir de 19h30 à 20h45.

La section peut également accueillir dès cette saison des adultes femmes ou hommes qui seraient intéressés par le Volley-Ball «loisir» pour constituer une équipe en Septembre 2000.

Si vous êtes nés en 1988 ou 1989 ou si vous avez entre 20 et 60 ans ou si vous désirez pratiquer le Volley-Ball «loisir», n'hésitez pas à téléphoner à :

Jacques DESNOS au 02 43 37 35 02
ou à Jean-Pierre MORIN au 02 43 37 33 12.

**Le bureau de la section vous souhaite
ses meilleurs vœux pour l'année 2000.**



La saison 1999/2000 vient de débuter, dès le mois de septembre, par un entraînement assidu des 35 licenciés.

Assuré par les deux nouveaux diplômés entraîneur départementaux : Marcel DAVOUST et Mylène LEPÉCULIER.

Le championnat quand à lui, a repris dès le 1er Octobre avec 4 équipes engagées en seniors : 2 en départementale 3 et 2 en départementale 4. Quand à la Coupe de la Mayenne, nous sommes représentés par trois équipes : 2 en classés 65-60 et 1 en N.C.70. En ce qui concerne le championnat jeune, participe : 1 équipe Benjamins/Minimes et 1 équipe Cadets/Juniors qui se joue le samedi après-midi.

Par ailleurs, la section accueille cette année 6 journées de critérium jeunes le samedi. Sur le plan festif nous organisons un repas dansant.

La section signale que tout enfant voulant découvrir le tennis de table, peu se rendre à la salle multisport, le mardi et le jeudi de 18h à 20h ou contacter Marcel DAVOUST au 02 43 43 35 85.

Le bureau remercie les sponsors, pour leur aide au cours de nos manifestations sans lequel nous ne pourrions fonctionner.

Le Bureau 99/2000 :

Président : DAVOUST Marcel
Trésorier : CARRIL Christophe
Secrétaire : BRAVIN Olivier
Membres : BRAULT Didier, BRÉHARD Jérôme
FAUCHARD Anthony, MÉTAYER Damien.



L'année 1999 est terminée pour nos pilotes, elle fut pleine de satisfactions avec des courses de haut niveau.

5 Pilotes dont une fille ont obtenu le titre de **Champion de la Mayenne** : Arnaud CUGUEN
Yoann BESNIER
Raphaël BESNIER
Florian GENEST
Rodolphe CUGUEN

Un titre de **Champion Régional** : Florian GENEST

Une fille termina 8^{ème} au **Championnat du Monde** :
Ludivine LEBAILLY.

Pour l'année 1999/2000, la nouvelle saison est déjà commencée et nos pilotes parviennent à obtenir de bons résultats. Le Club se porte bien, puisque de nouveaux licenciés sont arrivés dont des filles, que vous pourrez encourager le **2 Avril 2000** pour une **course de Championnat Régional** ainsi que le **16 Septembre** pour notre **course Promotionnelle en semi-nocturne**.

Bureau 2000 :

Président : Laurent BESNIER Tél. 02 43 37 37 10
Vice Président : Lionel GENEST Tél. 02 43 02 57 19
Secrétaire : Jacques MARTEAU Tél. 02 43 37 65 97
(correspondant du Club)
Trésorier : Béatrice HUET Tél. 02 43 37 34 26.





Cette année la section Basket a retrouvé un second souffle. Elle compte 90 licenciés contre 31 l'année dernière. Nous pouvons que nous réjouir de cette forte progression des effectifs. Sur les 90 licenciés, 70 sont des jeunes âgés de 5 ans à 18 ans. Nous avons pu engager 7 équipes de jeunes en créant des ententes avec Louvigné et Montsûrs. Ces ententes ont permis au Minimes Garçons de pouvoir évoluer au meilleur niveau départementale. Nous espérons que les Cadets Garçons pourront eux aussi jouer la deuxième partie du championnat en première division grâce à leur bon début de saison.

Les Benjamines Filles après une mise en place plus laborieuse ont trouver leurs marques et on déjà découvert le goût de la victoire.

Les Minimes Filles quand à elles trouvent plus de difficulté à gagner car elles évoluent dans un championnat où le niveau est élevé. Elles gardent une marge de progression très intéressante pour les saisons à venir, parce qu'elle sont solidaires, sérieuses et surtout motivées.

Les Cadettes eux aussi réussissent un bon début de championnat malgré la différence d'âge au sein de cette équipe.

Les Poussins mixte ont commencer à avoir un fond de jeu intéressant. La mixité n'est pas évidente à gérer, mais les bons résultats sont quand même là.

Avec la création d'une école de basket, l'avenir du Club est assuré tant par le nombre que par la qualité des jeunes pousses.

L'organisation et la mise en place de cette école n'a pas été évidente, mais après plusieurs séances on peut déjà voir la motivation et le progrès de ses jeunes enfants.

Un équipe Vétéran loisir a vu le jour. Elle comporte 18 licenciés mixte et l'ambiance des rencontres y est très bonne.

Je remercie toutes les personnes qui cette année se sont investis soit en tant qu'entraîneur, coach le samedi ou en venant tenir la table de marquage.

Je remercie les parents et les spectateurs pour leur assiduité au match.



informations diverses

communiqué de france télécom



Le 13 disparaît, appelez le 1013

France Télécom informe les habitants de la commune du changement définitif du numéro d'appel 13 à partir du 1er janvier 2000.

Désormais, il faut composer le 1013 au lieu du 13 pour signaler tout dérangement d'une ligne téléphonique et obtenir une remise en service rapide.

Ce service est ouvert 24H sur 24 et 7 jours sur 7 – appel gratuit.



informations diverses

horaires des cars

Période du 1^{er} septembre 1999
au 30 juin 2000



aller	Lundi	Samedi	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
	Soulgé-sur-Ouette.....	7.07	8.17	7.07	-	8.12	13.05	14.09
Louvigné.....	7.14	8.24	7.14	-	-	13.10	14.15	17.23
Argentré.....	7.20	8.30	7.20	7.45	8.20	13.16	14.20	17.18
Bonchamp.....	7.27	8.37	7.27	-	-	-	-	-
LAVAL Centre.....	7.40	8.50	7.40	8.20	8.35	13.35	14.35	18.00
LAVAL Gare.....	7.45	8.55	7.45	8.30	8.40	13.40	14.40	17.50
retour	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Vendredi, Samedi	
	LAVAL Gare.....	7.30	-	12.10	12.10	16.45	17.50	17.50
LAVAL Centre.....	7.25	7.25	12.20	12.20	16.53	18.00	18.00	
Bonchamp.....	7.40	-	12.32	12.32	17.08	18.15	18.15	
Argentré.....	-	7.45	12.40	12.40	17.18	18.24	18.22	
Louvigné.....	-	-	12.45	12.45	17.23	18.27	18.27	
Soulgé-sur-Ouette.....	7.50	-	12.50	12.50	17.30	18.33	18.33	

**LA POSTE**

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53 -- Guichet : ☎ 02 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi 9 h 00 à 12 h 00**COURRIER (heures des levées)**Lundi au vendredi 18 h 30
Samedi 13 h 00**MAIRIE****Permanences des Élus sur Rendez-Vous**

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10 h 30 à 12 h 00
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18 h 00 à 19 h 00
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17 h 30 à 19 h 00
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT	Le Lundi	de 11 h 00 à 12 h 30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18 h 00 à 19 h 00

Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie**Tél. 02 43 37 30 21**Lundi, Mardi, Mercredi
et Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi*Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.***ETAT-CIVIL****Naissances**

03/06/99 LAUR Camille, 4 rue du Bocage
 07/06/99 LEVREL Alexis, 7 rue des Tilleuls
 17/06/99 CORVEE Tiphaine, 12 rue du Vallon
 21/06/99 BRICARD Maëva, 34 rue des Fauvattes
 27/06/99 RONDEAU Maxime, La Gauluère
 08/07/99 DAVIERE Maryse, Les Gasneries
 01/09/99 TURCANT Corentin, Le Verger du Pré - 15 rue de Bel Air
 07/09/99 RENAULT Lucas, 18 rue des Genêts
 13/09/99 LEGRAND Antoine, 12 rue des Tilleuls
 19/09/99 GARNIER Clément, 6 chemin des Marzelles
 21/09/99 LINARES Caroline, 22 rue des Fauvettes
 18/10/99 RIVET Léna, le Bas Montroux
 20/10/99 SANLI Yildiz, 1 rue des Eglantines
 02/11/99 CLAIR Thomas, 38 rue des Fauvettes
 08/11/99 CROISSANT Lisa, 6 rue des Sports
 24/11/99 FOUCHARD Maxime, 5 rue du Maine
 25/11/99 REZE Léo, La Haute-Place

Mariages

19/06/99 BREHARD Vincent & BALOCHE Anne-Claire
 17/07/99 LIGONNIERE Xavier & HUAULME Laurence
 14/08/99 LESOURD André & HAMELIN Sylvie
 28/08/99 LELIEVRE Christophe & HAMARD Nadine
 28/08/99 REVERSEAU Jean-Philippe & LAVENIER Christine
 04/09/99 THOMINET Pascal & FERNANDEZ Catherine
 11/09/99 GAILLARD Richard & RAYBAUD Martine
 09/10/99 PAUMARD Michel & MAILLARD Sylvie
 06/11/99 BRICHET Sylvain & NEEL Liliane

Décès

24/07/99 OZERÉE René époux de Renée HENRY
 15/09/99 CROSNIER Robert époux de Lucette LAURENT

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Toute l'année, la déchetterie est ouverte le **lundi de 11h à 12h** (sauf en août)
 le **samedi de 14h à 18h** du 1er avril au 30 septembre.
 le **samedi de 14h à 17h** du 1er octobre au 31 mars.
 le **mercredi de 17h30 à 19h30** du 1er avril au 30 juin.

NOTA : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers de la commune.**Déchets sélectifs :** 3 conteneurs à la Poste - 3 conteneurs sur parking de l'école J.Y. Cousteau - 3 conteneurs à la déchetterie et 3 conteneurs Chemin des Marzelles**PENSONS AU VOISINAGE**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

**LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.**

LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIES.

La collecte des ordures ménagères s'effectue : - en **sacs plastiques** en polyéthylène,
- en **sacs à engrais** de capacité variant de **30 l à 110 l**.

Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.

L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS A CAUSE DE L'HUMIDITE.
IL EST RAPPELE QUE LES DECHETS VERTS DOIVENT ETRE PORTES A LA DECHETTERIE.**

— INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, les déchets verts (pelouses, tailles de haies), décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

BIBLIOTHÈQUE

Nous rappelons qu'il y a, à la mairie, un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt. Les livres sont mis gratuitement à votre disposition. S'adresser à la mairie.

SERVICE SOCIAL

Madame Isabelle BERTIER

Assistante de Service Social du Conseil Général
assure une permanence à la Permanence Solidarité :

32, rue du Maine à Argentré

Tél. 02 43 37 37 34

Tous les mardis de 9h30 à 12h00.

En dehors de ces horaires, vous pouvez la contacter :

à l'Antenne Solidarité des Pommeraies

43, rue des Grands Carrés

53000 LAVAL

Tél. 02 43 59 71 10

Mme BERTIER

peut aussi se déplacer à domicile sur rendez-vous.

RECENSEMENT

Tous les jeunes (*garçons et filles*) doivent venir en mairie se faire recenser dans le mois de leur 16ème anniversaire.

(L'attestation de recensement obligatoire pour : l'inscription à l'examen du permis de conduire, la conduite accompagnée et différents autres examens).

NOUVEAUX HABITANTS

Nous conseillons aux personnes arrivant dans la commune de passer à la mairie avec 1 pièce d'identité ou le livret de famille pour s'inscrire sur les listes électorales et faire changer les adresses sur différents papiers.

STATIONNEMENT INTERDIT, A L'INTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION POUR LES POIDS-LOURDS ET LES CARAVANES

Le Maire de la commune d'Argentré,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2211 à 2213,

Vu le code de la route, considérant la gêne procurée par le stationnement des poids-lourds et des caravanes, à l'intérieur de l'agglomération, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures de modification des règles de stationnement afin de garantir la sécurité,

Article 1 : A l'intérieur de l'agglomération d'Argentré, le stationnement des poids-lourds et des caravanes est interdit, à compter du 1er Janvier 2000.

Article 2 : Les poids-lourds et les caravanes sont autorisés à aller stationner dans la zone artisanale de la Carie.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Préfecture de la Mayenne,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours,
- M. le Cdt de la Brigade de Gendarmerie d'Argentré,
- Les Services Techniques de la Mairie d'Argentré, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. **Le Maire M. DESCOTTES**



commune d'argentré calendrier des fêtes 2000



JANVIER

- 8 Galette des rois section Basket-ball
- 13 Assemblée Générale Club du 3ème âge
- 15 Galette des rois des Sapeurs-Pompiers
- 29 Repas dansant École St Cyr/Ste Julitte



FEVRIER

- 5 Soirée Théâtrale de la section Football
- 11 Bal du Club du 3ème âge
- 26 Repas du Club du 3ème âge



MARS

- 11 Repas de la section Tennis de Table
- 18 Choucroute de l'Amicale Laïque
- 19 Bal du Club du 3ème âge

AVRIL

- 8 Concert de l'École de Musique
- 9 Après-midi théâtrale École St Cyr/Ste Julitte

MAI

- 1er Rallye Pédestre de Familles Rurales
- 7 Commémoration de l'Armistice
- 13 Représentation de l'Atelier Théâtre

JUIN

- 3 Repas de l'Ass. des Sénégalais de la Mayenne
- 4 Bal du Club du 3ème âge
- 18 Fête de l'École St Cyr/Ste Julitte
- 25 Fête des Écoles Publiques



JUILLET

- 1er Comice Agricole
- 8 Soirée moules-frites du Bicross

SEPTEMBRE

- 9 Concours pétanque de l'Amicale Laïque

OCTOBRE

- 7 Manifestation du Cyclo
- 15 Bal du Club du 3ème âge

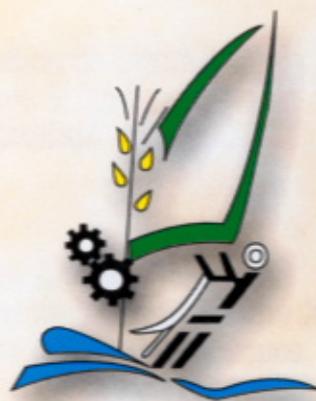
NOVEMBRE

- 12 Commémoration de l'Armistice
- 19 Loto de l'École St Cyr/Ste Julitte
- 25 Soirée du Jumelage

DECEMBRE

- 9-10 Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers
- 15 Arbre de Noël de l'École St Cyr/Ste Julitte
- 15 Arbre de Noël des Écoles Publiques
- 31 St-Sylvestre de la section Football.





Argentré

Mairie :

30, rue du Maine
Tél. 02 43 37 30 21
Fax 02 43 37 32 49